

Madame la Présidente, Excellences, Collègues de la société civile, Mesdames et Messieurs,

Bonne après-midi. Mon nom est Assitan Diallo, et je suis Présidente de l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD-Mali), une organisation non-gouvernementale oeuvrant à la promotion des droits des femmes au Mali. Je vous parle aujourd'hui d'un pays souffrant d'un conflit sanguinaire depuis 2012, mais déchiré par la violence et l'instabilité depuis près d'une décennie. Ainsi que je l'ai appris à travers mon travail, ce sont les femmes et les jeunes qui ont payé le prix le plus élevé de la guerre.

Aujourd'hui, mon intervention se concentrera sur trois enjeux-clés:

1. L'accès à la justice pour les survivantes de violences basées sur le genre;
2. La participation pleine, égale et significative des femmes à tous les aspects de paix et de sécurité;
3. Le souci de s'assurer que la MINUSMA et le G5 Sahel soient en mesure de répondre aux besoins sécuritaires de nos communautés.

L'accès à la justice pour les survivantes de violences basées sur le genre

Ainsi qu'il a déjà bien été documenté, les viols collectifs, les mariages précoces et forcés ainsi que les enlèvements de femmes et de filles pour servir d'esclaves sexuelles font partie du vaste panorama de violences basées sur le genre au Mali. A ce jour, et ainsi que l'a documenté le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Violences Sexuelles en Conflit, aucun des auteurs de violences sexuelles commises durant la crise de 2012 et de 2013 n'ont été condamnés, et les plaintes déposées au nom de 115 victimes demeurent en suspens; seules 10 à 20% des femmes et des filles ayant souffert de violences basées sur le genre ont accès à une protection et à une aide judiciaire. En dépit des preuves accablantes disponibles, aucun des acteurs clés - ni les autorités, ni les groupes armés signataires de l'accord de Bamako de 2015, ni la communauté internationale - n'ont fait assez pour que justice soit rendue à ces femmes et à ces jeunes qui font face quotidiennement à de tels abus. L'insécurité prévalente dans des régions comme le Nord et le Centre du Mali empêche actuellement les autorités judiciaires de retourner vers des zones où certains ont été enlevés, torturés ou tués. En outre, les groupes armés cherchent à saper les obligations relatives aux droits humains fondamentaux en utilisant des lois religieuses au niveau local, risquant d'escamoter ainsi la laïcité de l'état tout en compromettant la justice réelle rendue aux survivantes de violences basées sur le genre.

S'assurer de la participation pleine, égale et significative des femmes dans tous les aspects de paix et de sécurité.

Il ne peut y avoir de paix ou de développement au Mali sans égalité entre les genres. Malgré l'obligation légale de représentation de 30% des femmes dans tous les processus et institutions soutenant la mise en oeuvre de l'accord de Bamako, ce quota est loin d'être rempli.

De même, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité (SSR) doivent être sensibles au genre et inclure une représentation égale des femmes afin que leurs besoins et leurs expériences soient réellement pris en considération. La sous-représentation actuelle des femmes dans les structures de défense et de sécurité du G5 Sahel empêche les femmes maliennes de contribuer pleinement à la paix et de la sécurité dans la région.

Enfin, l'inclusion et l'engagement actif des femmes, notamment des jeunes femmes, est particulièrement important pour contrecarrer le risque que les jeunes marginalisés et désenchantés se tournent vers la violence.

S'assurer que la MINUSMA et le G5 Sahel soient à la situation actuelle du Mali

Il existe une frustration généralisée face à l'incapacité de la MINUSMA à protéger efficacement les civils, ainsi qu'un sentiment répandu d'insécurité, en dépit de la présence de l'ONU et de forces régionales. Les attaques de jeunes sur les camps de la MINUSMA à Gao ou le refus catégorique d'un quartier d'habitants de Bamako d'autoriser l'établissement du quartier général du G5 Sahel dans leur localité - de peur qu'ils deviennent des victimes de violence - témoignent du manque de confiance accordé par les populations locales aux forces internationales. Il est clair que la présence de la MINUSMA ne donne pas aux gens le sentiment d'être en sécurité.

En outre, la MINUSMA comme le G5 Sahel sont mandatées pour intégrer le genre dans tous les aspects de leur travail. A présent, la MINUSMA doit faire plus pour aborder les dimensions de genre en matière de sécurité, et le G5 Sahel doit veiller à ce que ses nouvelles *unités de genre* soient capables de défendre de manière robuste les droits des femmes à travers la région du Sahel.

La profonde marginalisation, les inégalités et la pauvreté sont les causes profondes du conflit actuel, et composent avec l'insécurité généralisée au Mali. Afin d'y répondre, la MINUSMA doit appuyer plus fortement le gouvernement pour lui permettre de délivrer des services publics de bases, nécessaires aux communautés en besoin, et d'assurer la sécurité sur le long-terme. Cela requiert un dialogue politique continu avec tous les groupes armés, la participation active de la société civile ainsi que le soutien de l'ONU et d'autres acteurs internationaux. Si la neutralité de la MINUSMA est cruciale car placée au coeur de son mandat, la plupart des Maliens veulent également voir la MINUSMA assumer son rôle de protection des civils et d'assurance de leur sécurité de manière efficace.

Enfin, ainsi qu'il l'a été noté dans les rapports du Secrétaire Général et souligné par d'autres intervenants devant ce Conseil, la militarisation du Sahel n'aide en rien à établir la paix dans la région, et ne peut certainement pas se faire au détriment de la sécurité des populations locales, trop souvent piégées au milieu de ces opérations. Ceci ne fait que nourrir des cycles de violence et de défiance, et rend le dialogue plus difficile.

Madame la Présidente, en conclusion, j'appelle le Conseil de Sécurité à:

- Encourager le gouvernement du Mali à promouvoir l'inclusion dans les processus de SSR et de DDR, et à intégrer en leur sein des mécanismes de contrôle robustes afin de dissuader les pratiques de corruption et d'abus
- Tenir le leadership de la MINUSMA et de la Force Conjointe du G5 Sahel pour responsable concernant la protection des civils et la prise en compte du genre à travers toutes ses opérations.
- Continuer à faire pression sur le Gouvernement Malien pour que le quota de 30% de participation des femmes à tous les processus et institutions liées à la paix et la sécurité soit respecté.
- Continuer à demander au Gouvernement Malien de garantir l'accès à la justice pour toutes les victimes de crimes, y compris pour les survivantes de violences basées sur le genre.
- Assurer des consultations avec les femmes, la jeunesse et d'autres acteurs de la société civile sur tous les aspects de paix et de sécurité.

Madame la Présidente,

La solution aux dynamiques complexes du conflit au Mali ne se trouvera pas sur le champ de bataille, mais doit venir du dialogue et du souci de répondre aux préoccupations des gens ordinaires. Je vous exhorte aujourd'hui, en tant que membres du Conseil de Sécurité, à user de votre pouvoir pour faire en sorte que cela arrive.

Je vous remercie.